



Municipalité  
1513 Hermenches

**Monsieur  
Raphaël Morel  
Rue du Village 32  
1513 Hermenches**

Hermenches, le 29 novembre 2017

**Autorisation municipale – parcelle 31 – Réfection places de parc et pose d'une marquise  
sur le bâtiment 443 – ECA 20**

---

Monsieur,

La Municipalité autorise la réfection de vos places de parc situées côté ruelle de la forge, ainsi que l'implantation d'une marquise au-dessus de la porte d'entrée de votre bâtiment, selon dossier déposé le 7 novembre 2017.

Cette autorisation est délivrée au sens de l'art.111 LATC et 39 RLATC, dispensant d'enquête publique les travaux de minime importance. Le droit des tiers est réservé.

Toute modification de votre projet est soumise à une nouvelle autorisation de la Municipalité

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

**Municipalité d'Hermenches**

  
Sylvain Crausaz  
Syndic

  
Philippe Rebet  
Secrétaire



Taxes et émoluments : frs **50.00**

Les présentes décisions et les conditions éventuelles dont elles sont assorties peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) ; Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours accompagné le cas échéant de la procuration du mandataire.